

Aux : Membres du Comité spécial sur l’Afghanistan de la Chambre des communes

De : Brian Macdonald, directeur exécutif, Aman Lara

Date : 17 mai 2022

Objet : Mémoire d’Aman Lara au Comité spécial sur l’Afghanistan de la Chambre des communes

À l’attention de l’honorable président, de madame et de messieurs les vice-présidents et des membres du Comité spécial sur l’Afghanistan

CONTEXTE

Aman Lara est un organisme sans but lucratif composé d’anciens combattants, d’anciens interprètes et de civils d’horizons très divers. Il a été fondé au début de la crise afghane, en août 2021, parce que le Canada avait besoin d’un organisme comme le nôtre pour aider à l’évacuation d’Afghans – à la fois ceux qui ont participé à notre effort de guerre et ceux qui ont travaillé à nos côtés pour promouvoir les principes démocratiques canadiens.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement canadien et nous occupons seulement des personnes qui ont une voie d’accès au Canada et dont la demande est approuvée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Depuis la création d’Aman Lara, qui signifie « chemin protégé », en pachtou, nous avons aidé près de 3 000 Afghans à échapper aux talibans.

Le 28 février 2022, nous avons eu l’honneur de comparaître devant le Comité spécial sur l’Afghanistan de la Chambre des communes. Pour faire suite à notre témoignage, nous aimerions attirer votre attention sur les points suivants, et espérons que le Comité prendra en compte les recommandations ci-dessous dans son rapport final.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Programme de mesures spéciales en matière d’immigration pour ceux qui ont aidé le gouvernement du Canada

En 2021, le gouvernement du Canada a créé trois programmes spéciaux pour l’installation d’« au moins 40 000 » Afghans vulnérables. Selon IRCC, 18 000 Afghans seront réinstallés dans le cadre des mesures spéciales en matière d’immigration¹. Jusqu’à présent, le ministère a reçu 15 065 demandes et en a approuvé 10 330; de ce nombre, il y a déjà 6 225 personnes qui sont arrivées au Canada². Les deux partenaires de recommandation d’IRCC pour les personnes faisant partie du volet concernant le programme de mesures spéciales en matière d’immigration sont le ministère de la Défense nationale (MDN) et Affaires mondiales Canada (AMC).

Dans le témoignage qu’il a livré le 9 mai 2022 devant le Comité spécial, Bill Matthews, sous-ministre de la Défense, a dit que le MDN avait validé et transmis les dossiers de 3 800 personnes à IRCC pour traitement, dans le cadre du programme de mesures spéciales en matière d’immigration; 900 de

¹ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/afghanistan/mesures-speciales.html>.

² En date du 12 mai 2022 – <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/afghanistan/chiffres-cles.html>.

ces personnes ont été acceptées et sont arrivées au Canada³.

Le programme de mesures spéciales en matière d'immigration dont les candidats ont été recommandés par le MDN a été le programme le plus réussi, pour Aman Lara, car il nous a permis de faire sortir d'Afghanistan plus de 3 000 candidats retenus. Nous considérons que ce programme est un franc succès, et nous invitons le gouvernement à le poursuivre et à l'étendre, car il donne de bons résultats, comme nous avons pu le constater. Ce n'est pas le moment d'y mettre fin ou de le limiter; il faudrait au contraire le renforcer.

Nous n'avons trouvé aucune information disponible publiquement sur le nombre de demandes reçues par AMC, ni sur le nombre de recommandations envoyées par ce ministère à IRCC dans le cadre du programme de mesures spéciales en matière d'immigration. Aman Lara n'a pas non plus trouvé ni traité de recommandations faites par AMC qui auraient été accueillies favorablement.

2. Programme humanitaire spécial

Jusqu'à présent, le Canada a accueilli 6 825 Afghans dans le cadre du programme humanitaire spécial⁴. Ce programme vise à la fois des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPCG), qui doivent tous être recommandés. Les partenaires de recommandation déclarés par IRCC sont : le HCR, Frontline Defenders, Protectdefenders.eu, les alliés de l'OTAN et le gouvernement américain.

D'après ce que nous comprenons, on a déjà atteint une très grande partie, sinon la totalité, du quota maximal pour les RPCG à la fin de l'année dernière. Cela fait donc du parrainage privé la seule voie d'accès au Canada pour les Afghans admissibles au programme humanitaire spécial, qui est un processus long et laborieux, même sans les exigences relatives à la détermination du statut de réfugié dont sont dispensés les organismes signataires d'une entente de parrainage (SEP). En outre, le processus d'acquisition des places prévues pour les SEP dans le cadre de l'Opération Sécurité des Afghans d'IRCC a manqué de transparence et d'efficacité.

Par conséquent, le Canada n'a pas encore atteint l'objectif établi dans sa politique, qui consiste à accorder la priorité aux Afghans à haut risque, comme les femmes leaders, les défenseurs des droits de la personne, les minorités religieuses et ethniques persécutées, les personnes LGBTI, les journalistes et ceux qui ont aidé les journalistes canadiens, et à s'assurer de les faire entrer rapidement au Canada.

³ <https://parlvu.parl.gc.ca/Harmony/fr/PowerBrowser/PowerBrowserV2/20220509/-1/37016?gefdesc&startposition=20220509195811> 19:58:10.

⁴ Les personnes admissibles à ce programme doivent se trouver à l'extérieur de l'Afghanistan, être recommandées par un partenaire désigné d'IRCC et faire partie de l'un des groupes suivants : femmes leaders, défenseurs des droits de la personne, personnes LGBTI, minorités religieuses ou ethniques persécutées, journalistes ou personnes ayant aidé des journalistes canadiens.

RECOMMANDATIONS

1. Le programme de mesures spéciales en matière d'immigration devrait être maintenu et élargi immédiatement pour aller bien au-delà de la limite actuelle de 18 000 demandeurs.
2. Toutes les personnes dont la demande est en cours de validation par le MDN ou AMC et qui peuvent être recommandées en toute confiance à IRCC, une fois le processus terminé, devraient être acceptées conformément à l'engagement du Canada envers ceux qui nous ont toujours bien servi.
3. Nous invitons Affaires mondiales Canada à poursuivre le travail qu'il a effectué en collaboration avec nous et Journalists for Human Rights afin que puissent sortir d'Afghanistan en toute sécurité et toute légalité tous les Afghans ayant une voie d'accès au Canada. Il existe une opportunité unique d'augmenter le nombre de toutes les personnes acceptées dans le programme de mesures spéciales en matière d'immigration.
4. Il faudrait mettre en place des mesures de protection, comme des protocoles d'entente, qui permettraient de financer des programmes et des services directement en Afghanistan, de manière à ce que les employés du gouvernement et les autorités contractantes ne contreviennent pas à l'article 83 du *Code criminel* en ce qui concerne le financement du terrorisme par l'établissement de contrats, d'ententes de contribution, de subventions ou de toute autre méthode de financement.
5. Il conviendrait d'instaurer un mécanisme de recommandation qui utilise au mieux les connaissances des ONG canadiennes sur leur population de demandeurs. Des ONG comme la nôtre et nos partenaires de l'équipe d'évacuation stratégique de l'Afghanistan, ainsi que Journalists for Human Rights et Rainbow Railroad Canada sont mieux informés que quiconque sur les populations qu'ils représentent. Avoir ce mécanisme permettrait de faire des recommandations plus rapides, mieux éclairées et plus précises sur les réfugiés, dans le cadre du programme humanitaire spécial, qui reflèteraient les priorités canadiennes.
6. Augmenter considérablement les places disponibles pour le parrainage privé dans le cadre de l'Opération Sécurité des Afghans. L'établissement d'un mécanisme de coordination national pour le parrainage privé augmenterait la transparence et l'efficacité du processus d'accès aux places.
7. Il faudrait créer des mécanismes de financement supplémentaires pour les organismes qui travaillent auprès des populations de demandeurs admissibles dans le cadre du programme humanitaire spécial, afin que les personnes qui se cachent en Afghanistan et dans les pays voisins puissent attendre en toute sécurité le traitement de leur demande au Canada.
8. Il conviendrait d'envisager l'adoption d'approches plus souples – comme celles que le gouvernement a mises en œuvre avec succès pour les Ukrainiens –, pour faire venir des Afghans au Canada, notamment par le biais de programmes de visas temporaires, de voies d'immigration économique et de programmes de visas pour étudiants.